

VOL D'IDENTITÉ

CONSEIL D'UN AVOCAT

Voici quelques conseils utiles pour éviter le vol d'identité. La règle d'or est de ne pas divulguer inutilement des renseignements personnels.

Cartes de crédit :

Ne signez pas le dos de vos cartes de crédit. Inscrivez plutôt l'adresse postale :

« PHOTO D'IDENTIFICATION REQUISE »

Chèques :

1. La prochaine fois que vous commandez des chèques, demandez que seuls vos initiales et votre nom de famille y figurent (au lieu de votre prénom). Si quelqu'un vole votre chéquier, il ne saura pas si vous signez vos chèques avec vos initiales ou votre prénom au complet, en revanche votre banque le saura.

2. Lorsque vous écrivez des chèques pour payer vos comptes de cartes de crédit, N'ÉCRIVEZ PAS le numéro de compte au complet à la ligne de l'objet du chèque. Inscrivez seulement les quatre derniers chiffres du compte. La société de carte de crédit connaît de toute manière le reste du numéro, et de cette façon, les personnes qui manipulent votre chèque à travers toutes les étapes de traitement des chèques ne pourront pas avoir accès à votre compte.

3. Indiquez votre numéro de téléphone professionnel sur vos chèques, au lieu de votre numéro privé. Si vous utilisez une case

postale, il est préférable de l'indiquer, au lieu de l'adresse de votre domicile privé. Si vous n'avez pas de case postale, indiquez votre adresse professionnelle. Ne faites jamais imprimer votre numéro d'assurance sociale sur vos chèques. Vous pouvez l'ajouter si c'est nécessaire, mais si vous l'imprimez, tout le monde peut l'utiliser

Porte-monnaie/sac à main volé :

1. Au cas où vous vous feriez voler votre porte-monnaie, il est important d'avoir à portée de main les numéros gratuits des sociétés à appeler et les numéros des cartes volées pour signaler le vol. Conservez ces numéros dans un endroit sûr où vous pourrez les retrouver au besoin.

2. Signalez immédiatement le vol au poste de police de l'endroit où le vol a eu lieu. Les fournisseurs de crédit auront ainsi la preuve de votre diligence. C'est également la première chose à faire pour déclencher une enquête (le cas échéant).

Mais surtout :

3. Appelez immédiatement les deux agences nationales d'évaluation du crédit pour qu'une alerte à la fraude soit jointe à votre nom et à votre numéro d'assurance



sociale. Grâce à cette alerte, chaque société qui vérifie votre crédit saura que vos renseignements personnels ont été volés et elle devra vous contacter par téléphone pour autoriser un nouveau crédit.

Autre renseignements d'identification importants :

Photocopiez les documents que contient votre portefeuille. Photocopiez les deux côtés de vos permis, cartes de crédit, carte-santé, etc. Vous aurez ainsi un double des documents et cartes que contenait votre portefeuille, et aurez à disposition les numéros de compte et les numéros de téléphone à composer pour annuler vos cartes. Conservez les photocopies dans un endroit sûr. Il est également recommandé de garder sur vous une photocopie de votre passeport lorsque vous voyagez. Les récits effrayants de fraudes commises après un vol de nom, d'adresse, d'un numéro de carte d'assurance sociale et de cartes de crédit, ne manquent pas.

Au cas où vous perdriez votre porte-monnaie ou des documents contenant des renseignements personnels, appelez :

- 1) Equifax Canada : 1 877 249-2705
- 2) TransUnion : 1 877 525-3823



[Imprimer la feuille de renseignements](#)